



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



SITE NATURA 2000 B6/FR 820 1658

« VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS »

SITE ENS

« SERRES BOUTIEROTS, VALLEES DE L'AUZENE, DE LA GLUEYRE ET DE L'ORSANNE »

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

14 SEPTEMBRE 2016 (SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT)

COTECH TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE

PERSONNES PRESENTES

Claude BLANC (Président du COPIL B6 - Vice président du SMEC), Lucille BOBET (Chargée de mission ENS - Département de l'Ardèche), Mélanie BRUNET (technicienne de rivière - Communauté de d'Agglomération Privas Centre Ardèche), Guillaume CHEVALIER (chargé de mission Natura 2000 et ENS - SMEC), Stéphanie DANIEL (chargée de communication - SMEC), Nicolas DUPUY (chargé de la gestion des sports de nature - Département de l'Ardèche), Martine GRIVAUD (service environnement - DDT 07), François LEMAITRE (chargé de chemins de randonnée et voies vertes - Communauté de d'Agglomération Privas Centre Ardèche), Romain SCHOKMEL (responsable du pôle tourisme - Communauté d communes Val'Eyrieux)

PERSONNES EXCUSEES

Fabrice DI RUSSO (Directeur Office de tourisme Privas Centre Ardèche), Fabrice FIGUIERE (chargé de mission itinérance touristique - Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche), Béatrice FRASSON MARIN (chargé de mission tourisme - Syndicat Mixte Centre Ardèche), Béatrice MAIRE (responsable du pôle attractivité du territoire - Communauté de d'Agglomération Privas Centre Ardèche)

OBJET DE LA REUNION

La réunion avait pour ordre du jour :

- Rappel du contexte (démarches Natura 2000 et ENS)
- Diagnostic/point sur le tourisme et les activités de pleine nature du site B6 (DOCUGE)
- Présentation des enjeux et objectifs de préservation de la biodiversité en lien avec le tourisme et les activités de pleines natures
- Présentation des actions prévues au DOCUGE
- Discussions, échanges, planification...

PIECE JOINTE

Diaporama présenté en réunion



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction

Le chargé de mission Natura 2000/ENS du site B6 introduit la réunion en rappelant les objectifs de cette réunion. Les démarches Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles, animées par le SMEC en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche et le Conseil Départemental de l'Ardèche sur la basse vallée de l'Eyrieux et les Boutières, ont pour but la préservation de la biodiversité dans le cadre du développement durable. C'est-à-dire qu'elles tiennent compte des activités socio-économiques du territoire concerné et se donnent comme ligne de conduite l'apport d'un soutien technique (dans le cadre de l'échange) afin d'accompagner les projets locaux de développement vers des pratiques plus respectueuses des enjeux de biodiversité.

Il est rappelé que les activités touristiques et de pleine nature sont bien établies sur le site, le Document Unique de Gestion (DOCUGE - étude spécifique aux démarches Natura 2000 et ENS réalisée sur le site B6 entre 2013 et 2015) en fait état. Dans le but de la préservation du patrimoine naturel local, le DOCUGE, en lien avec les thématiques du jour vise l'établissement d'une concertation locale avec les acteurs du territoire, au travers de la constitution d'un réseau local qui pourrait constituer un comité technique, et la mise en place de plusieurs actions.

Cette réunion technique a donc pour vocation de présenter le contexte, les enjeux, les objectifs et les actions prévues au DOCUGE autour des activités touristiques et de pleine nature, afin de créer une dynamique locale avec les acteurs et usagers, et d'initier un cadre, une organisation à ces perspectives. Les participants sont invités à réagir tout au long de la présentation du diaporama et de donner leur point de vue sur cette initiative.

Compléments, remarques et observations faites au cours de la séance par les participants

- **Loisirs d'eaux vives** : il est précisé :

Dans le cadre de l'activité commerciale pratiquée sur la rivière Eyrieux, la mise à l'eau des bateaux s'effectue sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrillanoux et que, suivant les conditions hydrologiques, l'itinéraire s'arrête soit aux Ollières (baignade) mais peut se prolonger jusqu'à Dunière-sur-Eyrieux.

Eyrieux Canoë Kayak est un club, alors qu'Eyrieux sport est une entreprise vendant des prestations de loisirs dont la location de bateaux.

L'activité « randonnée aquatique » n'a pas d'existence légale. Cette activité est proposée par Eyrieux Sport sur la Gluère.

Une activité de canyonisme très doux (c'est-à-dire ne nécessitant pas d'équipements fixes) semble se développer en Ardèche, elle pourrait être pratiquée sur les cours d'eau du site B6.

Sont évoquées les actions soutenues par la FDPPMA d'effacement de seuils en rivière qui, pour les activités nautiques, a pour impact la raréfaction de plan d'eau sur lesquels les pratiquants, dans le cadre du loisir, aiment évoluer. Il est précisé que dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux-Embroye-Turzon, animé par le SMEC, des actions d'effacement de barrages sont à l'étude.



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



- **Randonnée pédestre, équestre et cycliste** : il est précisé :

Les randonnées équestres se développent notablement en Ardèche, le territoire de la basse vallée de l'Eyrieux est le territoire le plus fréquenté par les randonneurs équestre après le Sud Ardèche.

Dans le cadre des itinérances départementales (PDESI), une stratégie de réduction de la densité du réseau de petits chemins de randonnée a été souhaitée par les élus. Cela dans le but de soulager les collectivités dans leur mission d'entretien des sentiers ainsi que pour réduire les couts liés à l'entretien de la signalisation. Le réseau de sentier de randonnée retenu est inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Les trails sont en voie de développement, des évènements organisés sont de plus en plus fréquents et les pratiquants de plus en plus nombreux.

Le géocaching est également bien pratiqué localement. Même si cette discipline est très spécifique et qu'elle touche donc un public d'avertis, elle est un bon moyen de découvrir un territoire sous un aspect challenge.

Une activité de course d'orientation, particulièrement pratiquée par les collégiens, est bien présente sur le territoire. Le site de Cintennat (Saint-Etienne-de-Serre) est un lieu de rendez-vous bien connu pour cette discipline. Des balises fixes sont installées sur différents secteurs du territoire (Pont de Chervil,...)

Une activité à destination des personnes à mobilité réduite, mais qui semble séduire aussi les personnes valides, nommée « fauteuils tout terrain » se développe. Sur le site B6, plusieurs parcours homologués situés plutôt sur la basse vallée de l'Eyrieux existent déjà (secteur de Pierre Gourde notamment).

- **Tourisme**

Il est évoqué la présence de grosses structures de type hôtels de plein air sur le site B6, notamment au bord de l'Eyrieux et de la Gluèyre. Il est précisé que bien souvent ces établissements fonctionnent indépendamment, c'est-à-dire s'en tenir compte des prestations de services existantes à proximité ainsi que des règles orchestrant les activités de loisirs. Pour exemple, il est évoqué la création de sentiers sans autorisation avec des signalétiques propres. Ces pratiques vont à l'encontre d'une harmonisation et d'une mise en réseau des professionnels et des activités de loisirs.

- **Action COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature**

Il est précisé que 3 compteurs localisés sur les communes de Saint-Laurent-du-Pape, Les-Ollières-sur-Eyrieux et Chalencon (ce dernier devrait être déplacé plus amont sur la commune des Nonières), permettant de quantifier l'influence touristique sur la Dolce via, sont en place depuis deux ans. Ces compteurs sont gérés par l'ADT.

Un outil de suivi appelé SURICAT existe pour faire remonter des observations dans le cadre d'un réseau participatif. Ces observations, collectées par internet, peuvent être de différentes natures et permettent de faire remonter des problématiques liées à des pratiques, à l'environnement, etc. Dans le cadre de l'établissement de ce réseau d'observateurs et de son fonctionnement (analyse des



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



données) une étude est actuellement menée afin de pouvoir corrélérer les observations faites à une influence (nombre de pratiquants vis-à-vis du nombre d'observateur).

Il est rappelé que dans le cadre de sa politique de loisirs et d'activités de pleine nature, le Département, de façon générale, n'est pas dans une perspective de développement mais plutôt d'optimisation de l'utilisation de l'existant. Il est évoqué une volonté bien marquée de cohérence entre les politiques départementales du tourisme et des loisirs avec la démarche et les sites ENS. Cette orientation s'est notamment concrétisée en Sud Ardèche par la création de plans locaux de gestion, issue d'un travail entre la Commission des Espaces, Sites et Itinérance (CDESI) et les structures animatrices de sites ENS.

L'idée de mettre en réseau les acteurs et d'échanger localement sur les activités et projets touristiques et de pleine nature pour une meilleure cohérence et un suivi de l'évolution des pratiques est partagée par tous. Et ce d'autant plus qu'il est de plus en plus constaté l'émergence d'initiatives et de pratiques individuelles, parfois illégales, à l'égard des projets collectifs faisant référence à un cadre réglementaire bien défini.

- **Action COM.3.1.3 : Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau**

Il est évoqué la demande des collectivités de créer davantage de points de baignade. Cette demande soulève néanmoins différentes problématiques telles que l'accès au cours d'eau, la surveillance des sites de baignades, le suivi de la qualité des eaux de baignades et la responsabilité. Il est rappelé que selon la loi, sur les sites de baignades non interdits, non aménagés et non surveillés, les baigneurs engagent leur propre responsabilité (baignade à leurs « risques et périls »).

L'action proposée s'oriente vers une meilleure répartition des sites de baignade en vue de délester certains secteurs surfréquentés et présentant des sensibilités écologiques. Celle-ci devra s'appuyer sur un diagnostic préalable, et ce sont les communes qui sont identifiées comme maître d'ouvrage pour la mise en œuvre.

Concernant la baignade, il est souligné la difficulté de trouver l'information sur la localisation des sites de baignade surveillés. Le site internet du ministère apporte de la confusion car il recense à la fois des sites de baignade faisant lieu à une surveillance (présence d'un maître nageur, d'un poste de secours, etc.) et d'autres sites de baignade sans surveillance donc engageant la responsabilité des usagers.

Questions et orientations

La création d'un organe de suivi et d'échange local autour des thématiques Tourisme et activité de pleine nature semble être partagée par tous ; la question subsistant, et cependant fondamentale, est de savoir qui serait la structure animatrice de cette organisation ? Cette organisation doit-elle être calquée sur le périmètre du site Natura 2000/ENS (animation SMEC), ou bien les questions environnementales étant transversales et les thématiques en question étant du ressort des intercommunalités, n'est-ce pas plutôt aux communautés de communes d'être le chef de file ?



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
adresse e-mail : Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



La fréquence de réunion pourrait être d'une à deux fois par an. Une réunion pourrait être programmée au printemps afin d'échanger sur les projets et organisations en vue de la période estivale, et une autre réunion (fissible) en période automnale afin de dresser un bilan des activités estivales.

Relevé de décision

Un courrier de présentation des deux premières actions du DOCUGE sur la thématiques « Tourisme et activités de pleine nature », pour lesquelles les intercommunalités Val'Eyyrieux et Privas Centre Ardèche sont sollicitées en tant que partenaires techniques et financiers, leur sera envoyé. L'objectif est que ces actions, suivant la décision des structures partenaires concernées, puissent être prises en compte dans la programmation budgétaire pour 2017.

CONTACT

Pour tous renseignements veuillez prendre contact avec le chargé de mission du site Natura 2000/ENS B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » :

Guillaume CHEVALIER - Syndicat Mixte Eyrieux Clair
1, rue de la Pize
07160 LE CHEYLARD
04.75.29.72.93. (ligne directe)
natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr